REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0405

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008

Délibération n° 2008-0405

commission principale :	développement économique
objet :	**Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL**
service :	Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les nouveaux membres de la CCSPL ont été désignés par délibération du 24 septembre 2008.

Le Centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage de 10 ans (2007-2016) par la société GLECCCL (GL Events Cité Centre de congrès de Lyon).

Le rapport du délégataire, présenté au conseil de Communauté pour l'exercice 2007, contient :

- un compte-rendu financier comprenant un bilan de l'activité 2007, un compte d'exploitation 2007 et les comptes de la société dédiée avec la certification du commissaire aux comptes, un compte d'exploitation prévisionnel 2007-2016, et différentes informations financières telles que le détail du compte gros entretien et renouvellement (GER),
- un compte-rendu technique comprenant des données au titre de l'exploitation (travaux réalisés en 2007 et à réaliser en 2008, compte GER, investissements, inventaires et état des lieux, organisation du délégataire), au titre de l'activité et de la qualité du service public (tarifs, plan d'actions commerciales, propositions pour l'amélioration du service, manifestations accueillies en 2007, indicateurs de qualité de service dont indicateurs d'activité passée et future).

L'année 2007 est la première année du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) (2007-2016) et également la première année pleine d'exploitation du centre de Congrès dans sa configuration entière, c'est-à-dire l'ancien palais des Congrès et l'extension nouvellement construite.

Les principales données de l'exercice 2007 sont, malgré tout, présentées à côté des dernières années du précédent contrat, même si le cadre contractuel et le périmètre ne sont pas entièrement comparables :

Libellé		Ancien contrat (2001-2006)			Nouveau contrat (2007-2016)
		2004	2005	2006	2007
indicateurs d'activité	nombre de manifestations	327	321	363	365
	nombre de mètres carrés loués	863 028	1 017 049	1 955 261	2 743 565
	nombre de participants aux manifestations (hors expositions)	93 781	174 518	318 122	455 656
	taux d'occupation	29 %	34 %	30 %	30 %
indicateurs financiers (en k€)	chiffre d'affaires (en k€)				
	- réalisé	8 464	10 213	14 754	21 786
	- prévu	15 667	17 430	18 869	17 130
	charges d'exploitation	- 7 494	- 8 517	- 12 626	- 18 046
	résultat d'exploitation	970	1 695	2 128	3 739
	redevances	- 929	- 1 080	- 1 732	- 2 057
	résultat de la délégation après redevances	59	661	1 131	1 340

L'année 2007 a vu la tenue de 346 manifestations économiques dont 44 congrès. 50 des manifestations sont identifiées comme grandes manifestations, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pu se tenir sans l'existence de l'extension : elles représentent 58 % des mètres carrés loués. Les facteurs de développement de l'activité sont les gros congrès de plus de 1 000 participants et les événements d'entreprise de grande envergure. On constate également une part croissante des manifestations internationales dans l'activité : elles représentent 29 % du chiffre d'affaires contre 20 % en 2006.

Ainsi, la tendance à la hausse de l'activité amorcée en 2006 avec l'ouverture de l'extension, en liaison avec des manifestations de grande taille, pour certaines d'audience internationale, se confirme en 2007.

Le chiffre d'affaires de l'année 2007 atteint 21,8 M€, ce qui est nettement supérieur au prévisionnel (+ 27 %) et correspond à un montant multiplié par deux en deux ans. Il se décompose en 96,7 % pour le tourisme d'affaires et 3,3 % pour l'activité spectacles.

Les charges d'exploitation atteignent les 18 M€ contre 16 M€ prévus. Cette hausse accompagne logiquement la croissance du chiffre d'affaires. Il s'agit pour 11,3 M€ de charges directes (principalement charges sur prestations et charges liées au bâtiment) et pour 6,7 M€ de charges indirectes (frais de personnel notamment).

Par conséquent, la rentabilité de la délégation s'améliore très nettement par rapport à la prévision : 1,34 M€ de bénéfices contre une prévision de déficit de 170 k€.

Ainsi, à l'issue de l'analyse, les points notables concernant le rapport du délégataire sont les suivants :

- l'année 2007 a été une excellente année pour le centre de Congrès en terme d'activité -en raison de la tenue de grands événements- et en terme financier,
- le chiffre d'affaires est supérieur à la prévision. De même, la rentabilité de la délégation s'améliore très nettement par rapport à la prévision initiale.

Parmi les écarts avec le plan d'affaires prévisionnel (annexe n° 7 du contrat de DSP), on note :

- le montant de redevances versé au délégant qui atteint 2,057 M€ contre 1,6 M€ dans le prévisionnel, compte tenu des évolutions favorables de chiffre d'affaires et de rentabilité,
- l'absence de charges pour les travaux d'aménagement complémentaire à la charge du délégataire (300 k€ prévus en 2007), dans la mesure où les travaux n'ont matériellement pas pu être réalisés dès la première année du contrat. Il s'agit d'un décalage dans le temps de la dépense,
- le mode de fonctionnement du compte GER qui n'est pas conforme aux stipulations contractuelles. Ce point a été éclairci avec le délégataire et sera conforme dès 2008,
- le versement aux salariés d'une participation -non prévue initialement- à hauteur de 121 k€ dans la mesure où l'effectif dépasse les 50 personnes.

Conformément à la demande de la collectivité, le délégataire soumet un nouveau compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat. Ce document n'a pas de valeur contractuelle : cette nouvelle configuration du plan d'affaires prévisionnel ne remplace pas la version initiale figurant à l'annexe n° 7 du contrat de DSP, qui reste le document de référence pour l'analyse de l'équilibre économique du contrat.

Le rythme d'évolution du chiffre d'affaires selon les années est revu, mais le montant cumulé est identique. La rentabilité de la délégation reste conforme à la prévision.

Néanmoins, le délégataire annonce une nouvelle décomposition des charges liées au mobilier qui lui paraît plus conforme à son exploitation : il souhaite procéder à davantage d'acquisitions de biens et faire moins de renouvellement.

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 12 novembre 2008. Il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

L'avis de la CCSPL souscrit aux remarques précédentes et s'interroge notamment sur la non-réalisation, sur l'exercice 2007, des travaux d'aménagement complémentaire ; ces travaux devant être mis en œuvre sur la fin de l'exercice 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008, comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2007 produit par la société GLECCCL au titre de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.